



VAL DE SEVRE



18<sup>ème</sup> EDITION

A NIORT – Samedi 22 et Dimanche 23 Mars 2025

## REGLEMENT GENERAL

SALON du VIN et de la  
GASTRONOMIE  
Parc des Expositions de Niort



06.03.10.67.56

E-mail : [t.fenetgarde@gmail.com](mailto:t.fenetgarde@gmail.com)

ORGANISE PAR LE LIONS  
CLUB VAL DE SEVRE

### OBLIGATION ET DROITS DE L'EXPOSANT

Toute demande d'inscription au salon vaut acceptation du présent règlement.

Le bulletin d'inscription et son chèque de réservation **doivent être retournés au Comité d'Organisation du Lions Club VAL DE SEVRE**, seul, habilité à accepter la demande d'inscription de l'exposant et de désigner le numéro de son stand. Les paiements versés pour les inscriptions non retenues seront renvoyés à leurs propriétaires sans qu'une indemnisation ne puisse être réclamée. Les désistements doivent être signifiés par écrit au Comité d'Organisation au plus tard le 28 février 2025. Au-delà de cette date, le paiement versé sera définitivement acquis à titre de dédit. Si un stand est inoccupé à l'ouverture du salon, sans que le Comité d'Organisation en ait été informé, au plus tard 48 heures avant, il pourra être utilisé par le dit comité sans avoir à rembourser ou indemniser l'exposant.

### PRESENTATION DES PRODUITS

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur, notamment l'affichage des prix. Les présentations relatives aux produits proposés ne doivent pas contenir d'indications mensongères ou de nature à induire en erreur les consommateurs. Les vins et boissons alcoolisées doivent porter un étiquetage conforme à celui défini par les règlements communautaires. La réglementation communautaire en matière d'hygiène lors des ventes au déballage doit être respectée. Le non respect des réglementations ne peut engager la responsabilité des organisateurs.

### INSTALLATION DE L'EMPLACEMENT

Les emplacements seront mis à la disposition des exposants à partir du vendredi 21 Mars 2025 de 14h à 20 h et le samedi matin à partir de 8 h 00 jusqu'à 9 h 30. Par stand, **une table et deux chaises** sont mises à disposition. L'exposant prendra en charge le nappage et sera responsable de la tenue et de l'entretien de son stand. **En aucun cas, les installations de matériels ou de marchandises ne devront déborder l'emplacement attribué, ni empiéter sur les allées.** Chaque exposant a l'obligation de tenir son stand ouvert jusqu'à l'heure de fermeture du salon. Les emplacements devront être entièrement libérés 2 h après la clôture du salon.

## ASSURANCE

Le Lions Club Val de Sèvre a souscrit une assurance responsabilité civile d'organisateur de manifestation. Il ne peut en aucun cas être tenu responsable des incendies, vol, casse, dégradation ... Chaque exposant devra souscrire une assurance à titre personnel ( **tous risques exposition** ) couvrant ses risques inhérents à cette manifestation. L'exposant renonce à tous recours à l'encontre du Lions Club Val de Sèvre.

## GARDIENNAGE

En dehors des heures d'ouverture du salon, les locaux sont placés sous surveillance.

## STOCKAGE DES EMBALLAGES

Dans l'enceinte du salon, il existe un local pour entreposer les emballages vides. Les emballages destinés à la destruction devront y être placés, pliés.

## LITIGE

Toutes contestations, quelles qu'elles soient, qu'elle qu'en soient l'origine et la cause, même en cas d'appel en garantie ou d'action en vertu d'une solidarité quelconque, devront être jugées en conformité avec les présentes conditions générales et seront portées devant le tribunal de Niort tant qu'il ne résultera pas de l'application des dites conditions un obstacle à cette attribution de compétence.

## CLAUSE PARTICULIERE

Le Comité d'organisation, en cas d'absolue nécessité, se réserve le droit d'annuler ou de reporter le salon. A ce titre, les droits d'inscription perçus seront remboursés, mais aucune indemnité ni intérêt ne pourra être réclamé.



VAL DE SÈVRE



web

18<sup>ème</sup> EDITION

A NIORT – Samedi 22 et Dimanche 23 Mars 2025

## REGLEMENT DE SECURITE

SALON du VIN et de la  
GASTRONOMIE  
Parc des Expositions de Niort



06.03.10.67.56  
E-mail : [t.fenetgarde@gmail.com](mailto:t.fenetgarde@gmail.com)

ORGANISE PAR LE LIONS  
CLUB VAL DE SEVRE

### MATERIAUX

Les matériaux utilisés pour l'aménagement et la décoration des stands devront être ininflammables ou ignifugés et respecter toutes les normes de sécurité en vigueur.

### Peinture

Les peintures à l'huile ou glycérophthaliques, les laques et les vernis nitrocellulosiques sont interdits.

### Vélums

La pose de vélum est interdite sauf vélum de type expo M (incombustibles)

### Emballages

Il est interdit de laisser dans les allées, les stands ou entre les stands, des dépôts combustibles, quels qu'ils soient.

### Décoration florale

L'emploi des plantes et fleurs en papier ou en matière synthétique est rigoureusement interdit.

## CONDITIONS GENERALES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Les branchements sont livrés avec la mise à la terre. L'exposant est responsable de l'installation électrique à partir du tableau de branchement livré sur son stand.

Il est à noter particulièrement :

- **Qu'il est obligatoire de laisser le tableau de branchement accessible à tout moment**
- **Qu'il est interdit d'utiliser : des câbles et fils en aluminium.**

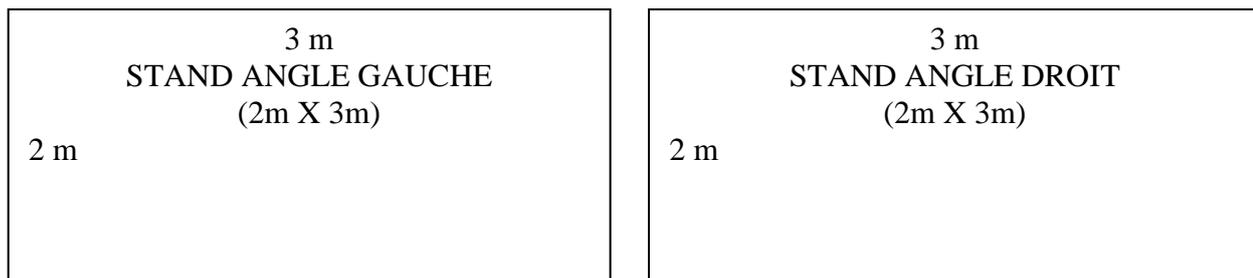
### Signalisation et matériel de sécurité

Les extincteurs, les armoires de sécurité, Les R.I.A ainsi que les enseignes et affiches (inscription rouge sur fond blanc) s'y rapportant doivent rester libres, accessibles et visibles.

Les constructions et motifs décoratifs ne doivent pas faire obstacle à la visibilité des inscriptions signalant les sorties (lettres blanches sur fond vert)

### Plan du stand 2m X 3m

FOND



Façade

- **1 Table disponible par stand et deux chaises**
- Une prise électrique 16 AMP.
- Armature des stands : cornières d'aluminium blanc.
- Panneau de fond : mélaminé ton bois orme.



VAL DE SEVRE

RESERVE L'ADMINISTRATION DUSALON

Reçu le .....
Stand n° .....

A NIORT – Samedi 22 et Dimanche 23 Mars 2025

RESERVATION DE STAND

SALON DU VIN ET DE LA GASTRONOMIE
et du chocolat
79000 NIORT

06.03.10.67.56

@ : t.fenetgarde@gmail.com

LES ANCIENS EXPOSANTS
SONT PRIORITAIRES
JUSQU'AU
1er novembre 2024

Raison Sociale .....
Nom du Responsable .....
Adresse .....
Code Postal ..... Ville .....
Tel ..... Port ..... fax .....
Adresse Mail ..... Site Internet .....

ENSEIGNE DU STAND

Indiquez seulement ce qui figurera sur le panneau du stand (réalisé par nos soins) 20 caractères seulement

APPELLATION ET PRODUITS PRESENTES

Appellations et/ou produits présentés avec précision. Ces renseignements conditionnent notre confirmation et l'élaboration du programme.

DROITS D'INSCRIPTION (location stand
3x2m)
FRAIS D'EXPEDITION
ENCART PUBLICITAIRE ( facultatif)
CARNETS D'INVITATION ( feuille annexe )

Prix
600 €

Quantité
.....
.....
.....
.....
.....

Montant
.....
.....
.....
.....
.....

CONDITIONS DE REGLEMENT

La réservation ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du règlement intégral (600 € par stand) à l'ordre de LIONS CLUB VAL DE SEVRE, d'un KBIS ou attestation MSA ou Attestation Registre des Métiers.(1)

A RETOURNER AVANT LE 1er NOVEMBRE à l'adresse :

Mr Thomas FENET-GARDE, 63 Lieudit Gloriette, 79270 FRONTENAY ROHAN ROHAN.

Mail : t.fenetgarde@gmail.com

En cas de désistement, l'Organisation se réserve le droit de conserver le montant sauf formulation écrite effectuée avant le 1er Février 2025

TOTAL .....€
ACOMPTE .....€
RESTE DU .....€

Après avoir pris connaissance du règlement de sécurité et du règlement général du salon, nous nous engageons à occuper un stand au 18ème salon du Vin et de la Gastronomie de Niort

A ..... le .....

(1) Sous réserve d'acceptation par le Comité d'organisation

Cacher obligatoire et signature



VAL DE SÈVRE



18<sup>ème</sup> EDITION

**A NIORT – Samedi 22 et Dimanche 23 MARS 2025**

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Nous avons le plaisir de vous communiquer quelques informations complémentaires relatives à l'organisation du salon du Vin et de la Gastronomie 2025

SALON du VIN et de la  
GASTRONOMIE  
Parc des Expositions de Niort  
79000 NIORT



06.03.10.67.56

E-mail : [t.fenetgarde@gmail.com](mailto:t.fenetgarde@gmail.com)

ORGANISE PAR LE LIONS  
CLUB VAL DE SEVRE

### **INITIATION A LA DEGUSTATION**

Dans le but de mieux faire connaître et de valoriser vos produits, nous organisons le Samedi 22 Mars à 15 h et à 17 h ainsi que le Dimanche 23 Mars à 11 h et 15 h des séances d'initiation à la dégustation animées par un sommelier et réservées aux visiteurs. Chaque séance pourra recevoir un maximum de 50 personnes. Pour cette occasion, vous serez sollicité. Cette opération est facultative, aussi nous avons besoin de votre inscription à l'avance afin d'organiser au mieux cette prestation. Nous prenons en charge les frais de la salle de conférence, l'aménagement, le matériel ainsi que les frais de conférence du sommelier.

### **Cocktail dinatoire**

Le samedi 22 Mars à 20 h, nous organisons une soirée conviviale en votre compagnie avec les membres du Club, et leur épouse. Nous vous offrons deux invitations gratuites par stand.

### **HEBERGEMENT**

Une liste d'hôtels vous sera fournie vous permettant de choisir et de réserver directement.

### **Pour tous renseignements contacter :**

Thomas Fenet-Garde ☎ portable 06.03.10.67.56

Email : [t.fenetgarde@gmail.com](mailto:t.fenetgarde@gmail.com)



web